

M. Nasserden: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: On a invoqué le Règlement—que l'honorable député veuille bien reprendre son siège—et il me semble que le bon ordre de la Chambre y trouverait son compte si l'on permettait au député d'Acadia de poursuivre son discours.

M. Horner (Acadia): Je vous remercie. J'espère que les chronomètres ont dûment noté la durée des interruptions. Je parlais de la façon dont nous devrions accueillir le projet de loi. Le ministre est d'un caractère optimiste, ce que nous ne devons pas perdre de vue lorsqu'il parle d'une mesure législative. Comme exemple de sa tendance à voir tout en bien, j'ai rappelé l'optimisme dont était empreint son discours de Chicago; il ne faut pas oublier cette caractéristique du ministre lorsque nous envisageons cette mesure législative et le principe dont elle s'inspire. Il ajoutait, dans son discours de Chicago:

... dit que la tâche à l'hôtel-de-ville est difficile, mais celle-ci est bien pire. En effet, le parti libéral ne compte en tout qu'environ quatre spécialistes des questions agricoles, mais du côté de l'opposition, il n'y a que cela. Ainsi, on me tient quotidiennement en haleine.

Je ne citerai pas d'autres passages de ce discours. Il était bon, mais il n'a guère donné d'impulsion aux agriculteurs du pays. Il semble que j'ai égaré un autre discours du ministre auquel je voulais me reporter et dans lequel il a parlé du ministère de l'Agriculture et des principes dont il s'inspire. Il estimait qu'on ne devrait pas l'appeler le ministre de l'Agriculture mais le ministre des denrées alimentaires du Canada. Il a déclaré que les cultivateurs ne devraient pas être appelés ainsi, qu'ils menaient une vie rude et solitaire et qu'il ne faudrait pas leur donner le piètre nom de «cultivateurs». Il préférerait qu'on les appelle producteurs de denrées alimentaires. C'est ce qu'il a dit sans son discours de Toronto, où il s'est préoccupé vivement du prestige du ministère, du ministre et des cultivateurs en général.

Je suppose que ce bill est censé rehausser son prestige, car il le vante beaucoup depuis quelque temps. Au début de l'année, il a dit aux cultivateurs de la région de Lethbridge qu'ils devraient attendre avant de pouvoir bénéficier de la mesure, mais qu'elle modifierait sensiblement l'économie agricole. Il s'en préoccupait beaucoup à l'époque. Il a prétendu hier soir que le besoin s'en faisait vivement sentir, que les cultivateurs en avaient grandement besoin.

En examinant le rapport de la Société du crédit agricole, l'on constate qu'elle n'a prêté

[M. l'Orateur suppléant.]

que 1.2 p. 100 du montant global pour l'achat de matériel. La Banque d'expansion industrielle a également prêté beaucoup d'argent aux cultivateurs depuis 1960, c'est-à-dire depuis que les agriculteurs peuvent lui demander des emprunts. L'an dernier, la Banque a prêté près de 5 millions de dollars aux cultivateurs. Nombre de sociétés ont demandé et obtenu à la Banque d'expansion industrielle des prêts portant intérêt à 7 p. 100 destinés à l'exploitation de syndicats agricoles; ces prêts leur ont été accordés.

Relativement à la nécessité de cette mesure législative, j'ai sous les yeux le *Country Guide* de septembre 1964, qui contient un article intitulé «Que dire des coopératives de machines?» L'article est écrit par deux fonctionnaires du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan. Ils disent que la Saskatchewan a depuis vingt ans des mesures destinées à permettre aux cultivateurs d'établir des coopératives de machines et que seulement une coopérative par année s'est formée. Cela démontre que ce n'est pas une question trop urgente. Je citerai encore cette revue plus tard.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, devons nous demander: Qui a tellement besoin de ces mesures et pourquoi? Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons essayé de découvrir quelle définition donne le ministre des machines agricoles. Beaucoup de députés de ce côté-ci ont fait des propositions sur les machines auxquelles la mesure pouvait s'étendre. Dans son discours d'hier soir, le ministre a dit que toutes ces machines y seraient englobées, mais a-t-il fait des propositions de son propre chef? Nous a-t-il dit comment, à son avis, le projet de loi sera appliqué? Dans son discours d'hier soir, il n'a pas mentionné une seule machine. Il en a accepté quelques-unes, proposées par d'autres députés, et par moi-même, mais il ne nous a pas laissé entrevoir ce qu'il attend personnellement de ce projet de loi.

Il nous a bien parlé de moissonneuses-batteuses, et exposé comment les petits cultivateurs de l'Ontario bénéficieraient de l'achat d'une moissonneuse-batteuse de huit pieds, et ceux de la Saskatchewan d'une moissonneuse-batteuse coûtant \$5,000. Je suis convaincu que les cultivateurs de l'Ouest, surtout compte tenu d'un automne très pluvieux, seraient sages de négliger l'avis du ministre, quant à l'achat concerté de plus grosses moissonneuses-batteuses. J'aimerais bien voir le ministre, membre d'un syndicat, essayer de sortir une moissonneuse-batteuse du champ d'un cultivateur, la moisson à demi-faite, le temps ensoleillé, et une partie des céréales encore sur pied. Cet agriculteur serait disposé à racheter la part des autres membres du